## MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION



## DECLARATION DE FERMETURE D'UN LOCAL D'ENSEIGNEMENT DE LA DANSE

Article L. 462-1 du code de l'éducation

Formulaire à retourner au PREFET DE DEPARTEMENT du lieu d'exploitation du local dans les 15 JOURS qui suivent la fermeture de ce local

I - IDENTIFICATION DU DECLARANT
NOM ET PRÉNOMS (personne physique) :
ou DÉNOMINATION (personne morale) :
ADRESSE:
CODE POSTAL : COMMUNE : PAYS :
Tél
II - DESCRIPTION DU LOCAL FERME
A - Identification du local
NOM ET PRÉNOMS (personne physique) :
ou DÉNOMINATION (personne morale) :
ADRESSE :
CODE POSTAL : COMMUNE : PAYS :
Tél
B - Caractéristiques du local
surface totale
nombre de studios et surface de chaque studio
III - DATE A LAQUELLE LA DECLARATION D'EXPLOITATION OU D'OUVERTURE DU LOCAL AVAIT ETE FAITE :

A , le Signature du demandeur

<sup>\*</sup> La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.